



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

◆ Participants	3
◆ Prochaine Assemblée Générale.....	36
. Intervention de M David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon ...	4
. Adoption du PV de l'AG du 26 juin 2017	16
. Information sur les perspectives budgétaires et l'évolution de la ressource fiscale	16
. Point d'information sur le dossier de l'autoroute A45.....	20
. Point sur les relations entre les EPCI et la CCI LYON METROPOLE	24
. Adhésion de la CCI au pôle de compétitivité Nuclear-Valley	28
. <u>VOTES</u> :	
. Suppression de postes pour l'ex-ESC de Saint-Étienne.....	29
. Cession du terrain « Cité nouvelle » à Andrézieux-Bouthéon	30
. Modification de l'accord d'établissement du BNE.....	31
. Projet d'évolution et de mise à jour du Règlement intérieur	31
. Informations du Président et des Présidents de Délégation.....	33

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude DESBENOIT Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOUILLE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Olivier BLANC, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Dominique MINJARD, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Henri PAIN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Thomas SAN MARCO, Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Mesdames Christine PAUCHARD

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Thibault AUFORT, Jihade BELAMRI, Jean-Michel COQUARD, Salvatore CORONA, Philippe DALAUDIERE, Olivier DE JENLIS, Jacques DESCOURS, Patrick LACROIX, Philippe MONTCHALIN, Denis OLIVIER, Eric PAYEN, Michel PERROUD, François ROYER, Bruno TARLIER, André TIXIER, Pierre VALENTE, Guillaume VERNEY-CARRON

EXCUSES

Les Membres élus excusés sont :

Mesdames Bénédicte BETTANT CURAN, Isabelle BLACHON, Anne-Claire BONNET, Anne DAMON, Patricia GROS-MICOL, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Elisabeth THION.

Messieurs David BALDINI, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Jacques DUCROT, Alain GRANDOUILLER, Jacques MORIZE, Patrick PARAT, Luc PELEN Yves POMMIER, Philippe VALENTIN.

Les Membres associés excusés sont :

Mesdames Lydia DELBOSCO, Véronique DUPRE, Sylvie GUICHARD, Michèle GUIONNET.

Messieurs Bertrand BOTTOIS, Romain BOUCAUD MAITRE, Frédéric DALAUDIERE, Jean-Louis DANJOUX, Christophe DEJOB, Cédric DENOYEL, Jean-Cyril DESCOMBES, Dominique GIRAUDIER, Georges HALLARY, Carl INCORVAIA, Fabrice JOYEN, Brice LECORRE, Jean-François LYONNET, Hervé MARIAUX, Sylvain OGIER, Hervé PONTILLE, Thierry ROCOURT, Philippe ROVERE, Ronald SANNINO.

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON accueille avec plaisir David KIMELFELD, le nouveau Président de la Métropole de Lyon, et sa vice-présidente à l'économie, Fouziya BOUZERDA. Il leur demande de le rejoindre à la tribune.

Il a également le plaisir d'accueillir Guy LEVI, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, qui représente Monsieur le Préfet de Région Henri-Michel COMET, ainsi que Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Intervention de M. David KIMELFELD

Avant de laisser la parole à David KIMELFELD, le Président Emmanuel IMBERTON tient à préciser que le nouveau Président de la Métropole est chef d'entreprise et en connaissance de cause très occupé pour tenir plusieurs activités. Quoi qu'il en soit, David KIMELFELD est aux côtés des entreprises.

La CCI Lyon Métropole travaille depuis longtemps avec lui. En effet, lorsque Gérard COLLOMB était Président de la Métropole, DAVID KIMELFELD était son vice-président en charge de l'économie. Il a accepté de modifier son emploi du temps pour rejoindre cette Assemblée Générale, le Président Emmanuel IMBERTON lui laisse donc immédiatement la parole.

David KIMELFELD remercie le Président Emmanuel IMBERTON de l'avoir invité à cette Assemblée Générale. Sa venue perturbe un peu le déroulé de l'AG, mais il était opportun de saisir cette occasion afin qu'il puisse se présenter aux élus. Il connaît bon nombre d'entre eux parce qu'il les a côtoyés dans ses responsabilités de maire d'arrondissement ou dans ses fonctions de vice-président à l'économie depuis 2008. David KIMELFELD est en effet à la Métropole depuis 2008 en tant que vice-président en charge de l'économie puis en tant que premier vice-président, en gardant l'économie, mais prenant aussi l'emploi et l'insertion depuis 2014.

Mais il a côtoyé d'autres élus pour des raisons professionnelles parce qu'ils sont dans le même immeuble que son entreprise ou parce qu'ils ont eu des relations de partenaires et de client/fournisseur. À ce titre, il salue Monsieur Pierre LARDON avec qui il a travaillé, son activité étant dans le transport maritime et aérien.

Il est important pour lui de venir ici pour préciser que la Métropole reste dans la continuité de ce qui a été fait auparavant avec Gérard COLLOMB. Il rappelle souvent lors de ses interventions que Gérard COLLOMB n'a pas perdu d'élections, il a même le sentiment jusqu'aux sénatoriales de la veille qu'il en a gagné de nombreuses. Les modifications dans l'exécutif de la Métropole ne changent pas ses priorités et en particulier celles en matière de développement économique qui restent la première des priorités. Au-delà de cela, il faut en passer par la création de richesse, de croissance et d'emplois et les priorités convergent vers ce développement économique. De fait, avec Fouziya BOUZERDA il a

souhaité garder ce partenariat très étroit avec l'ensemble des interlocuteurs du monde économique. C'est ce qui est fait dans le Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, se réunissant pour évoquer le programme de développement économique que la Métropole a adopté en 2016 et qui court jusqu'en 2021. Ces actions sont toujours menées, tous ensemble. Ce qui fait la force et l'originalité du territoire, c'est qu'en matière de développement économique, de relations entreprises, les acteurs font les choses ensemble.

Ils le font aussi avec des positions communes, en tout cas ils tendent à avoir des positions communes sur l'ensemble des dossiers qui ne sont pas simplement les dossiers de lien à l'entreprise, mais aussi ceux qui concernent l'ensemble du territoire. Il souhaite que chacun continue dans cette dynamique.

David KIMELFELD a souhaité que ce poste à l'économie soit occupé par une femme qui a les compétences et l'expérience de la fonction. Fouziya a été conseillère déléguée en charge de l'emploi et de l'insertion depuis 2014, elle est adjointe à la ville et certains élus ont l'occasion de la côtoyer sur les questions concernant l'ouverture des commerces le dimanche. C'est la raison pour laquelle Fouziya BOUZERDA gère ce sujet.

Elle a repris la totalité des compétences que David KIMELFELD avait en matière de développement économique et il est très heureux de cette continuité.

Comme le Président IMBERTON l'a dit, David KIMELFELD vient du monde de l'entreprise. C'est original, des présidents de métropole ou de collectivité chef d'entreprise, il n'y en a pas beaucoup. Il espère qu'il y en aura plus demain. David KIMELFELD a créé une entreprise il y a 27 ans, il a passé plus de temps dans son entreprise que dans ses mandats électifs, l'imprégnation du monde de l'entreprise et du monde économique reste dominante. C'est important pour le fonctionnement et les décisions à prendre.

Fouziya BOUZERDA n'est, quant à elle, pas chef d'entreprise, mais avocate et issue du privé. Il souhaitait également choisir quelqu'un qui ne soit pas un *professionnel* de la politique, mais quelqu'un proche des entreprises.

David KIMELFELD revient sur les priorités de la Métropole. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Métropole concerne aussi les entreprises du territoire. Ce PPI qui permet d'investir sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des sujets vient percuter les activités des entreprises. Il y a toujours un temps de latence pour lancer le PPI et lancer les investissements, mais c'est désormais bien parti. Le PPI, c'est 3,5 Md€ sur ce mandat dont plus de 2 Md€ ont déjà été engagés. 65 % des opérations sont lancées et on

accélère ces opérations. Cela vient irriguer les entreprises du territoire en matière d'opérations d'urbanisme, mais aussi dans le domaine de l'économie, de la solidarité, de l'aménagement du territoire ou l'environnement.

Par ailleurs, un coup d'accélérateur est mis sur le réaménagement de la gare de la Part-Dieu en matière d'investissement et de déplacement. La Métropole communiquera autour du sujet.

Par ailleurs, la Métropole a adopté le 11 septembre le plan local d'urbanisme et d'habitat auquel la CCI a été associée à travers les réunions de territoire. Ce PLU- H dressera des pistes d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. En clair, il traite les questions suivantes : comment faire pour maintenir le socle industriel, maintenir des fonciers dédiés à l'industrie dans la métropole et que tous ces fonciers ne partent pas autour du logement, mais qu'en même temps on puisse avoir des fonciers qui permettent d'accueillir les centaines de milliers d'habitants prévus dans les années à venir, eu égard à l'attractivité du territoire. Ce plan local d'urbanisme et d'habitat vise aussi à répondre à la question du maintien de l'activité en cœur de ville centre et notamment des activités artisanales et de commerce de proximité sur l'ensemble des villes de la métropole. Mais il est aussi question du logement, de l'artisanat, de la mobilité et ce plan est très important pour développer et déployer les projets privés dans les années qui viennent, mais aussi continuer à développer les projets autour du plan pluriannuel d'investissement.

David KIMELFELD rappelle que ce plan local d'urbanisme et d'habitat est en discussion depuis 2012 et de nombreuses concertations de co-construction avec l'ensemble des acteurs ont été faites. Il se trouve qu'en 2014 des nouvelles équipes municipales sont arrivées d'où le décalage du temps d'exécution. Mais les conseils municipaux vont adopter, l'espère-t-il, ce plan local d'urbanisme et d'habitat pour que la Métropole puisse arrêter le projet définitivement à fin 2018.

David KIMELFELD fait, à ce titre, passer un message, sachant que des élus de la CCI sont en relation avec des élus locaux. La Métropole a adopté l'arrêté de projet du plan local d'urbanisme et d'habitat le 11 septembre à l'unanimité, moins quatre abstentions. Ce qui signifie que le travail a été fait en amont de manière sérieuse. Il lance un appel aux maires des différentes communes parce qu'il suffit qu'une ville n'adopte pas l'arrêté de projet pour perdre quatre ou cinq mois dans l'arrêté définitif. Il travaille pour faire en sorte que l'ensemble des communes adoptent cet arrêté de projet pour avancer le plus

rapidement possible ne pas bloquer les projets en cours concernant les entreprises du territoire. C'est autant de projets d'urbanisme, de projets de plan pluriannuel d'investissement qui vont être décalés dans le temps. Or, les entreprises ont besoin de rapidité ; 2012-2017, il s'agit maintenant de gagner du temps et si les élus de la CCI ont de bonnes relations avec certains maires, qu'ils n'hésitent pas à leur faire passer le message.

David KIMELFELD évoque à présent la relation de la Métropole à la Région. Il se dit et s'écrit beaucoup de choses, cela nourrit au moins les journaux et magazines. Mais la relation de la Métropole avec la Région repose sur l'exigence et l'intelligence. L'exigence, c'est de rappeler avec bienveillance que la Métropole lyonnaise est la métropole centre de la région Auvergne Rhône-Alpes.

La Métropole de Lyon a une antériorité en matière de développement économique depuis de nombreuses années, depuis l'arrivée de Gérard COLLOMB (2001), bien que les fondements aient été posés bien avant lui y compris quand Raymond BARRE était président du Grand Lyon. De belles choses ont été construites et il s'agit de continuer dans la même dynamique. Pour cela, il faut que la Région accepte de prendre en compte cette dimension originale qui est celle de la Métropole de Lyon.

Exigence parce qu'un certain nombre de sujets doivent avancer rapidement dont les pôles entrepreneuriaux.

David KIMELFELD ne doute pas une seconde que Laurent WAUQUIEZ avec qui il a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises saura l'entendre. Il défend le principe qu'on peut être en désaccord sur un sujet, mais que ce sujet ne doit pas bloquer l'ensemble des sujets importants. On peut se forcer à être dans une grande intelligence collective.

Et l'intelligence, c'est de montrer que l'on peut trouver rapidement un terrain d'entente.

David KIMELFELD donne un exemple concret, avec Laurent WAUQUIEZ ils se sont mis d'accord sur les nouveaux statuts du SYTRAL concernant l'ensemble des transports sur la métropole, mais aussi sur la région, et la région Auvergne Rhône-Alpes entrée dans le SYTRAL à travers les modifications de la loi. C'est la preuve que sur les sujets fondamentaux, il est possible de trouver des accords. Il faut continuer à fonctionner de cette façon, il en va de l'intérêt général de la Région et de la Métropole et en particulier des entreprises dont certaines sont ici présentes.

La Métropole et la CCI vont traiter différents dont l'ouverture dominicale. Un certain nombre d'études sont en train d'être rendues, elles permettront d'objectiver les décisions qui seraient prises collectivement. Autre sujet la mise en œuvre du plan Oxygène. La qualité de l'air est un élément très important pour la métropole. Il l'est pour des questions de santé publique, mais aussi à travers l'attractivité. L'ADERLY sait que les entreprises qui souhaitent s'installer dans la métropole se renseignent sur la qualité de l'air. Il y a quelques années, ce n'était pas un sujet, aujourd'hui cela devient un sujet d'attractivité au même titre que le logement, la capacité d'accueil des enfants dans de bonnes conditions de scolarité à l'international. La qualité de l'air est un sujet très prégnant et la Métropole va entrer dans une discussion et une concertation importante avec les professionnels en particulier du transport, mais pas uniquement. La discussion avec les professionnels du transport vient impacter l'ensemble des entreprises de commerce en matière de livraison ou d'approvisionnement.

Il est question de définir une zone de faible émission et délimiter les territoires concernés à l'échelle de la métropole. Rien n'a été décidé, plusieurs scénarii sont sur la table. Des discussions sont en cours sur le type de véhicules de livraison polluants autorisés à entrer dans la zone de faible émission qui sera déterminée ensemble. Ce travail vient impacter les territoires, les forces économiques, c'est pourquoi David KIMELFELD a souhaité avoir une grande concertation, co-construction et précise que la Métropole ne décide pas seule dans son coin sur ce dossier.

David KIMELFELD laisse la parole, si le Président IMBERTON en est d'accord, à Fouziya BOUZERDA.

Fouziya BOUZERDA remercie en premier lieu le Président de la Chambre de Commerce de l'avoir conviée et le Président de la Métropole d'avoir souhaité qu'elle soit à ses côtés ce jour. Elle a plaisir à travailler avec beaucoup d'élus de la CCI et aura tout autant de plaisir à travailler avec ceux qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de côtoyer sur les dossiers.

Elle revient sur le sujet de l'ouverture dominicale. C'est un sujet qui permet de démontrer la manière dont on travaille ensemble et comment on peut, très en amont, planifier, prévoir, organiser l'attractivité d'un territoire, décider ensemble de se projeter dans l'avenir et se donner les moyens de le faire, notamment en se dotant d'outils à travers le schéma de développement d'urbanisme commercial et l'enquête Ménages portée très étroitement

par la Métropole et dont la CCI est leader pour l'organisation. Cela donne les clés pour décider des politiques déclinées sur le territoire. C'est fondamental, on ne peut faire et construire qu'ensemble.

L'ouverture dominicale est un sujet emblématique sensible d'abord pour l'attractivité de l'ensemble de la Métropole, pour l'emploi, mais avant tout pour les commerces. Ces sujets revêtent des intérêts parfois contradictoires qu'il faut concilier au mieux pour l'emploi, la préservation du commerce de proximité et la dynamique et l'attractivité pour répondre aux attentes des touristes et touristes d'affaires.

C'est à cette occasion qu'a été lancée l'étude d'impact en concertation avec les Chambres consulaires et le monde économique et il a été souhaité qu'elle puisse intégrer la restitution très prochaine de l'enquête Ménages et de tous les chiffres qui permettent d'arbitrer la bonne direction. C'est à partir de cette étude d'impact que le Président de la Métropole, le Maire de Lyon, le Président de la Chambre de Commerce, le Président de la Chambre des Métiers, ainsi que le monde économique vont pouvoir arbitrer.

C'est l'illustration d'un sujet qui n'impacte pas seulement le territoire d'une commune, mais rayonne bien au-delà voire au-delà de la Métropole et un exemple de synergie d'anticipation, de réalisation et de co-décision.

Applaudissements.

Par ailleurs, sujet en lien avec les perspectives budgétaires et l'évolution de la ressource fiscale à l'ordre du jour, David KIMELFELD rappelle qu'il est à la disposition de la CCI. Le territoire a la chance d'avoir un ancien président de la Métropole et ancien maire de Lyon dans les rouages du pouvoir et qu'il a capacité à peser sur un certain nombre de décisions. Sur ce sujet, on sent bien que la pression va être très forte. Il est à disposition pour faire passer un certain nombre de messages forts si besoin.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur la relation Région/Métropole qui est une priorité absolue, s'agissant d'avoir un système qui fonctionne bien. Ce n'est pas aussi simple que cela et ce ne sont pas que des questions politiques. En tant que Président de l'association des chambres métropolitaines, il a récemment fait un tour de France de l'ensemble des relations métropole/région et depuis la loi NOTRe, depuis le statut de certaines agglomérations en métropole, depuis la fin des compétences en matière économique des départements et le renforcement du rôle économique des régions, se posent un certain nombre de questions et de nouveaux équilibres à trouver.

Il faut aller à l'essentiel, trouver un équilibre permettant à la Métropole d'assurer son rôle de chef de file dans la région, dans la mesure où c'est elle la locomotive de la région, et permettant également aux territoires autour de la Métropole dans la région d'être tirés par le haut par la puissance économique de la métropole. Il est hors de question que ce soit une redistribution de l'ensemble des richesses de la métropole qui aboutisse à une distribution des richesses sur l'ensemble des territoires.

Autre sujet, l'ouverture dominicale. C'est un sujet qu'il faudra aborder dans les semaines à venir une fois l'enquête Ménages restituée, ainsi que les résultats d'impact de l'étude commandée par la Métropole et la Ville.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur un sujet dont la presse s'est fait écho, à savoir l'éventuel transfert de l'Ecole de commerce de la CCI. Aujourd'hui, les locaux à Ecully sont trop exigus et il faut prendre une décision avec le conseil d'administration de l'école sur les 150 années à venir pour définir où se situe l'avenir de l'école : à Ecully ou au cœur de la métropole et plus particulièrement au cœur du campus sud à Gerland.

Il attend du Président de la Métropole une proposition dans les semaines à venir.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à l'Assemblée.

Jean-Jacques REY salue David KIMELFELD. Il veut parler d'un sujet qui lui tient à cœur, l'A45 qui est en ce moment dans une période charnière et difficile. Des relations avec la Métropole Stéphanoise sont en train d'évoluer et il demande si l'on peut compter sur son soutien, si sa position est *claire* sur ce sujet. Il aimerait avoir quelques explications.

David KIMELFELD rappelle que la position de la Métropole n'a pas changé avec le changement de Président de la Métropole, il a la même position que Gérard COLLOMB. D'abord, il partage avec les forces économiques entre autres le diagnostic sur les difficultés actuelles, il pense que tout le monde est d'accord sur ce sujet. Il partage aussi la nécessité absolue d'avoir un scénario A45 permettant de sortir de ces difficultés. En revanche, il faut faire attention au débouché et ne pas refaire les erreurs de l'A89. Les choses ont été tellement bien pensées que finalement le gain de temps en amont est perdu par le débouché sur nulle part. La Métropole est bien évidemment favorable sur la solution A45, mais attention au débouché, il ne faudrait pas perdre le temps gagné depuis Saint-Étienne à l'arrivée sur la métropole d'où l'avancement sur le grand contournement. On est toujours dans le même état d'esprit, il faut tout faire pour éviter que les véhicules en transit, ne passent plus dans la métropole. C'était la position de Gérard COLLOMB et

rien n'a changé, David KIMELFELD a eu l'occasion de le redire cette semaine à Gaël PERDRIAU.

Jacques DESCOURS demande ce qu'il en est sur le sujet du Musée des Tissus.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise qu'il y a deux interlocuteurs : le Président de la Métropole et le Maire de Lyon. Cependant, sur ce dossier il a plutôt comme interlocuteur le Maire de Lyon et l'ancien maire de Lyon. Il n'a pas abordé de façon directe ce dossier avec David KIMELFELD.

David KIMELFELD souligne la situation *originale* dans la mesure où jusqu'à présent, le maire de Lyon était aussi président de la Métropole et donc, en règle générale, il arrivait à être d'accord avec lui-même ! À présent, l'exercice est différent puisqu'il y a deux personnes.

Il s'est exprimé lors d'un conseil municipal en juillet pour expliquer qu'il n'y aurait pas une feuille de papier à cigarette entre la Métropole et la Ville de Lyon sur ce sujet. Le but était d'abord d'envoyer un signe pour éviter à un certain nombre d'interlocuteurs de taper du poing entre la ville de Lyon et la Métropole. Le Maire de Lyon et le Président de la Métropole seront en ligne sur le sujet.

Par ailleurs, Georges KEPENEKIAN a montré qu'il était dans l'écoute et que ce sujet est en train de bouger. Chacun doit faire un pas vers l'autre. Il faut faire attention aux annonces avec beaucoup de communication sur le sujet, c'est un sujet très compliqué, sérieux, qui vient impacter le patrimoine de la ville et de la métropole. Le travail s'est réengagé dans la bonne direction avec les différents interlocuteurs. Un comité de pilotage dans les prochaines semaines aura lieu, mais il faut comprendre que la contrainte budgétaire qui s'exerce sur la Chambre s'exerce aussi sur les collectivités. Quoi qu'il en soit, il y a sans doute un projet ambitieux pour sortir vers le haut.

La Métropole a un œil attentionné, mais Georges KEPENEKIAN est la tête de pont sur ce sujet.

Jean-François FARENC demande quelle est la vision du Président de la Métropole sur le pôle métropolitain. En effet, on entend parfois des idées d'extension géographique ou d'approfondissement de certaines compétences.

David KIMELFELD rappelle que toute une période n'a pas été très propice à l'activité du pôle métropolitain notamment les périodes électorales qui ne sont jamais très propices à

la production de nouvelles idées. Il y aura une réunion du pôle métropolitain fin novembre. Gaël PERDRIAU va prendre la présidence du pôle métropolitain, présidence tournante. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels il faut continuer à avancer en matière de développement économique, de logistique urbaine, de déplacement. Tous ces sujets sont pertinents, notamment le travail autour du devenir de la plaine Saint-Exupéry, travail mené en lien étroit avec les communes concernées sur l'aéroport par l'Aéroport, la Chambre de Commerce, mais aussi avec le pôle métropolitain qui en est l'animateur de la commission. La communauté du Beaujolais a rejoint la Métropole et il faudra les intégrer. Il y a peut-être la volonté d'aller plus loin, mais ce n'est pas encore d'actualité.

Jean-Michel JOLY revient sur la grande réunion du Lyon-Turin qui aura lieu jeudi 28 septembre. Il demande à David KIMELFELD s'il va soutenir ce projet en tant que Président de la Métropole, projet qui pourrait être capital pour les 20 ou 30 années à venir.

David KIMELFELD rappelle que ce sujet relève du Président de la Région. Toutefois, si ce sommet est accueilli ici, c'est un signe fort et c'est sur proposition de Gérard COLLOMB que ce sommet franco-italien est accueilli à Lyon. Bien évidemment, la Métropole est dans cette dynamique de soutien à une infrastructure très importante pour les échanges économiques.

Jean-Michel JOLY estime que, même si c'est Laurent WAUQUIEZ qui est en position sur ce sujet, la Métropole est aussi concernée de par son rapprochement avec l'Italie. Il a été question du travail dominical et il estime qu'on arrivera peut-être dans cette ville à profiter de soirées à la mode italienne ou espagnole en faisant la jonction entre ceux qui travaillent plus tard, les restaurants, les cinémas et que l'on pourra progressivement, grâce au Lyon-Turin, changer nos habitudes.

David KIMELFELD va travailler dans la même dynamique que précédemment sur le Lyon-Turin et le soutenir comme par le passé.

Il ajoute que le territoire va être à l'heure italienne à partir de mercredi, mais que pour l'heure, il est obligé de partir, le territoire étant actuellement à l'heure chinoise. En effet, pendant trois jours le forum franco-chinois se déroule à Lyon. C'est quelque chose de très important pour l'attractivité de la ville de Lyon. Il rappelle que c'est le deuxième sommet, c'est quelque chose de très important. D'abord, il a lieu à Lyon et il est pluridisciplinaire permettant de parler d'un certain nombre de sujets autour de l'économie, du tourisme, de la culture et de la géopolitique. C'est très important de montrer que cette métropole est à

l'heure mondiale. Ce sommet aurait pu se tenir à Paris, mais c'est un sommet d'envergure mondiale qui se tient à Lyon.

Enfin, David KIMELFELD rappelle qu'il est à la disposition du Président IMBERTON et de la CCI pour revenir de manière plus longue soit sous ce format soit à la commission économique. Il est très important d'avoir des échanges directs et concrets sur les différents sujets.

Il remercie encore une fois les élus de leur accueil.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Philippe GUERAND dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par le Président de la Métropole sur la relation Région/Métropole, sujet complexe, à multiples facettes, liées notamment à l'application de la nouvelle loi avec la construction d'une agence économique au niveau de la Région. La loi, sur certains sujets, n'est pas complètement explicite.

C'est un sujet à multiples facettes dans la mesure où la Métropole est en *dépendance* sur le contrat Etat-Région, l'attractivité du territoire avec l'ADERLY au sein de laquelle la Région demande à avoir une voix. Un certain nombre de sujets vont se mettre en place autour de la construction de cette agence régionale dont le Président GUERAND suit au jour le jour la création.

Philippe GUERAND confirme que les lois NOTRe et MAPTAM ont configuré le paysage institutionnel, tout au moins en matière de compétences économiques. La région politique a cette compétence économique pour l'ensemble de la région, mais d'autres entités, les métropoles et les EPCI, ont conservé cette compétence. En sont maintenant exclus les départements.

À partir de cette compétence économique, la Région a souhaité mettre en œuvre une agence économique régionale qui a pour vocation d'être son bras armé dans la mise en œuvre de sa politique.

Son objet est encore flou, il n'est pas encore totalement déterminé. En présence du directeur général de la CCIR, Philippe GUERAND s'est entretenu avec le Président du Directoire de l'agence, Gérard GUYARD, chef d'entreprise, et la directrice générale, Cécilia TAJEDOR. L'agence fonctionne avec un conseil de surveillance, des instances politiques, des chefs d'entreprise et des présidents des collectivités locales et

d'universités, ainsi que le monde éducatif. L'objectif était de construire ensemble l'objet de l'agence, sa raison d'être et la définition de ses missions. Cette première réflexion a débouché sur une proposition faite en conseil de surveillance la semaine précédente, mais ce n'est pas encore totalement entériné. On est au début du processus de définition de l'agence.

Ses ressources : En tant que Président de la CCIR, Philippe GUERAND a précisé à Laurent WAUQUIEZ que le monde économique, mais aussi le contribuable ne comprendraient pas que la Région recrée, à côté du dispositif des Chambres de Commerce et d'Industrie, des équipes financées par l'impôt. C'est bien l'objet de la CCI en tant que réseau d'implémenter des politiques économiques. Il en est convenu que la CCI est à la gouvernance de l'agence et un protocole va être signé entre la Région politique, l'agence et le réseau des CCI en Auvergne Rhône-Alpes.

Là encore, une construction est en train de se faire avec la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. Il faut savoir que l'agence ne fait que regrouper les anciennes agences économiques régionales, essentiellement l'ARDY et l'ARDE plus quelques comités d'expansion ; ils ont 150 personnes pour 70 000 km² et 400 000 entreprises, on voit que l'écart n'est pas rattrapable.

Le réseau des Chambres de Commerce veut être un interlocuteur et veut se positionner comme un acteur fort de cette politique.

La gouvernance : c'est assez complexe. Laurent WAUQUIEZ a fait revenir à la gouvernance de l'agence économique les instances qui en étaient écartées, notamment les départements. Les départements ont perdu leur compétence économique, mais ils siègent à l'agence économique et donc ils souhaitent retrouver des pouvoirs à travers cette participation. Au dernier conseil de surveillance, ce sont essentiellement les départements qui ont pris la parole en demandant comment ils pouvaient reprendre du pouvoir. Évidemment, cette reprise de pouvoir se fait avec la peur de voir le réseau des CCI en prendre. Une rivalité est en train de se former entre les collectivités départementales et les Chambres de Commerce.

Il y a ensuite le problème de la Métropole. Évidemment, sur les espaces métropolitains, les métropoles ont une compétence économique et il faut gérer les relations entre le pouvoir régional et les pouvoirs métropolitains locaux notamment dans les rapports avec les Chambres de Commerce qui ont un avantage extraordinaire : entre les instances

locales, à savoir le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, les Métropoles et les EPCI, ce ne sont pas les mêmes élus, mais dans les CCI, ce sont les mêmes élus. En effet, les élus de la CCIR et les élus des CCIT sont les mêmes. Cette cohésion leur donne une cohérence et une force et il faut donner l'exemple pour montrer comment on peut travailler de manière forte, serrée, cohérente entre les niveaux régionaux, les niveaux métropolitains et les niveaux territoriaux.

L'agence est en cours de formation, Philippe GUERAND espère qu'elle s'appuiera sur le réseau des CCI. Sa mise en œuvre et son fonctionnement ne seront pas simples, mais il faut absolument être présent.

Adoption du Procès-verbal de l'AG du 26 juin 2017 (Article 32 du règlement intérieur)

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques, des votes contre ou des abstentions sur le procès-verbal de l'AG du 26 juin 2017. Dans la mesure où il n'y en a pas, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Information sur les perspectives budgétaires et l'évolution de la ressource fiscale

Le Président Emmanuel IMBERTON n'aurait pas pensé devoir représenter ce sujet devant ses pairs, devant une assemblée générale de la CCI. Après le travail effectué avec la mutualisation de l'ensemble des fonctions au niveau régional et la fusion des CCI qui ont engendré des économies d'échelle, il pensait, naïvement sans doute, que les CCI étaient à l'abri de nouvelles restrictions budgétaires pour les années suivantes. Tel ne semble pas être le cas dans le projet de loi de finances 2018 présenté par le Gouvernement. Il passera devant le Parlement et des amendements sont toujours possibles.

Ce projet de loi de finances est très sévère pour les CCI avec une nouvelle baisse de la TFC, taxe pour frais de chambre, de 150 M€ en 2018. Cela représente une nouvelle baisse de ressources fiscales de 17 %, après celles des années précédentes.

Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Les CCI doivent se recentrer sur leurs missions de service public.

C'est à la fois assez vague et assez général pour tout imaginer, y compris le fait par exemple qu'un certain nombre d'activités n'entrent pas dans le cadre de cette mission de service public.

- La situation financière du réseau est jugée confortable.
- La loi NOTRe poursuivra ses effets.
- On doit baisser impérativement les prélèvements obligatoires sur les entreprises.

On ne sait pas à ce niveau si la baisse de la TFC va profiter tout ou pour partie aux entreprises, en réduisant leur imposition, ou si cette économie de 150 M€ va aller à la réduction du budget de l'État.

Depuis cinq ans, les CCI ont connu une baisse drastique de 35 % de leurs ressources fiscales, avec en plus une confiscation des fonds de roulement réduisant à zéro leur trésorerie.

En tant que chef d'entreprise, Emmanuel IMBERTON voit que deux logiques s'opposent. Celle des chefs d'entreprise à la tête d'institutions publiques, ce qui fait l'originalité de leurs Maisons, où ils agissent un peu comme dans leurs entreprises. Ils préparent l'avenir, gèrent, économisent et investissent. Et celle de l'État dont on voit bien qu'elle n'est pas la même. On aurait tendance à dire "si vous n'avez pas dépensé 1 €, l'année suivante on vous le reprend". Cette logique, qui a sans doute des vertus, mais aussi des inconvénients, - le dernier budget de l'État à l'équilibre étant en 1975 -, est effroyable pour les CCI parce qu'elle percute les projets d'entrepreneuriat. C'est ainsi que les CCI se sont fait déposséder de l'argent des entrepreneurs à travers une confiscation de leurs fonds propres très importante. Notamment la CCI de Lyon a été obligée de faire un chèque de 15 M€ au Trésor. Ces 15 M€ étaient destinés, entre autres, au bâtiment du Musée des tissus pour la rénovation de ses hôtels particuliers.

Il faut aussi parler emploi, la masse salariale étant constante dans le budget des CCI. 2 000 postes ont donc été supprimés en deux ans.

Les CCI investissent sur le territoire notamment dans la formation, les écoles, les infrastructures, EUREXPO, l'aéroport Saint-Exupéry, l'EMLYON Ecole de commerce dans le top 5 européen qui forme des cadres pour les PME et les grands groupes régionaux

sans oublier les 12 000 salariés formés par CCI-Formation et les 6 000 porteurs de projets qu'elle accompagne.

La TFC est affectée à un certain nombre d'actions et si la CCI doit subir une nouvelle baisse de ses ressources fiscales, elle va être obligée de s'adapter, ne pouvant pas laisser filer les déficits. La mesure s'applique dès janvier, il faudra donc prendre rapidement des décisions si le projet de loi de finances restait en l'état.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle l'engagement des collaborateurs de la CCI : porter la parole et les intérêts de l'entreprise, agir pour la croissance des entreprises et pour l'emploi et contribuer à la gestion des grands équipements. La mission de la CCI est de créer de la valeur au bénéfice des entreprises et des territoires.

Le réseau est surpris par cette nouvelle baisse de ressource fiscale car à la fois on avance sur des sujets de fond avec les représentants du Gouvernement et en retour, les CCI ont à nouveau une réduction des ressources fiscales.

L'impact s'élève à - 17 % de ressources fiscales, soit une économie de 4,7 M€ qui vient s'ajouter aux économies déjà réalisées. Les ressources fiscales représentent 47 % du budget de la CCI Métropolitaine et toutes les CCI n'ont pas la même répartition.

Pour s'adapter, la CCI Métropolitaine a été créée, fusionnant trois CCI alors qu'on disait que c'était impossible. Elle a réduit ses charges de fonctionnement, deux plans de réduction des effectifs ont eu lieu, baisse de façon drastique des subventions notamment aux écoles, comme CPE ou POLYTECH à Roanne.

Le Président IMBERTON a eu une discussion avec le directeur de POLYTECH dans la mesure où la CCI va être obligée de lui supprimer les ETP mis à disposition. POLYTECH envisage de fermer à Roanne. C'est l'un des nombreux exemples que cette baisse des ressources fiscales entraîne.

La CCI va bien sûr optimiser son patrimoine et ses participations et a engagé à Lyon des partenariats renforcés avec les collectivités locales, fondés sur une nouvelle relation de partenariat.

Cela n'empêche pas de travailler sur la CCI de demain qui doit être encore plus tournée sur les entreprises et qui doit être digitale, agile et collaborative.

Le Président Emmanuel IMBERTON répète que cela a été un coup de bambou, malgré tout le travail de restructuration réalisé depuis trois ans. Il va donc falloir très vite prendre

des dispositions au niveau régional, dispositions que va piloter Philippe GUERAND et son équipe, mais également au niveau de la métropole. Un certain nombre de CCI et notamment les plus petites et les plus rurales ne résisteront pas à cette nouvelle onde de choc. Pour être clair, une solidarité régionale s'applique déjà à travers un mécanisme élaboré au niveau de la CCI de région, les CCI plus importantes contribuent au fonctionnement des plus petites et surtout des plus rurales, des plus éloignées, de celles qui n'ont pas la chance d'être dans un territoire qui crée de la richesse comme dans la métropole.

Mais cette générosité a évidemment des limites. La CCI va se mobiliser, une revue de projet est prévue début octobre. C'est une réunion budgétaire avec l'ensemble des services et le bureau lors de laquelle il est passé en revue l'ensemble des activités et où les élus seront amenés à réfléchir sur l'utilité de certaines activités.

Il souhaite après cette réunion du 4 octobre revenir vers l'ensemble des élus et organiser une réunion spécifiquement sur ce sujet pour leur faire partager les premières réflexions. Il verra dans les jours à venir les représentants du personnel et prendra dès le début de l'année prochaine des décisions concernant les ressources humaines. À ce jour, la masse salariale représente 50 % du budget et cette baisse des ressources fiscales aura des conséquences sur l'emploi au sein de la CCI. Le Président IMBERTON s'était engagé au cours des précédentes années, à partir du moment où la situation fiscale était stable, à garder le même niveau d'effectif après les coupes qui avaient été faites, mais aujourd'hui la donne est différente. Il faudra d'ici la fin de l'année finaliser le budget. Il ne faudra pas tarder, les procédures des CCI étant longues, sachant que la baisse de la ressource fiscale s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018.

À la demande de CCI France, les élus du réseau vont rencontrer l'ensemble des députés, commençant par les députés En Marche. Le Président IMBERTON a rencontré ceux du Rhône le 4 septembre et rencontrera la semaine prochaine ceux de la Loire.

Au niveau national, la mobilisation est en train de se faire. On constate que la réduction de la ressource fiscale des CCI est supérieure aux autres opérateurs publics. Cette baisse ne s'applique pas aux Artisans par exemple. C'est peut-être parce que les CCI vivent dans de beaux palais, qu'elles contribuent à entretenir. C'est à se demander l'image que peuvent avoir les CCI pour qu'elles soient taxées à ce niveau.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que ceux qui souhaitent apporter leur expérience, leur savoir-faire, leurs idées par rapport à cette baisse de ressources fiscales sont invités à le faire afin de pouvoir échanger lors de la réunion du 4 octobre. Les décisions seront difficiles et s'appliqueront dès 2018. La CCI va aller vite et fort, l'idée est d'avoir un budget à l'équilibre en 2018, ce qui nécessitera de prendre des décisions courageuses et avec un fort impact économique.

Anne-Sophie PANSERI se demande si ça ne serait pas le moment d'aller plus vite sur la fusion CCI/Chambres des métiers.

Le Président Emmanuel IMBERTON estime que c'est une bonne question. Les rencontres ont commencé avec Alain AUDOUARD – Président de la CMA du Rhône - , mais il faut savoir que la CCI a mené une expérience unique en France à Tarare et qu'elle touche à sa fin. Il n'est pas possible concrètement d'organiser un guichet unique entre les Artisans et les Chambres de Commerce, essentiellement du à une législation et des contraintes très différentes. Et on envisage un rapprochement avec les Artisans, il y aura des modifications législatives très fortes afin de faire converger un certain nombre de règles notamment de statut.

Concernant cette expérience sur Tarare, l'idée est d'avancer, à travers un groupe de travail, sur une étude de faisabilité.

Philippe GUERAND partage complètement ce que le Président IMBERTON a dit. Il ajoute que cette baisse budgétaire va être assortie d'une réévaluation des missions des CCI, pas simplement *motu proprio*, mais aussi par l'État. Une inspection a été déclenchée, des Inspecteurs vont venir évaluer dans les CCI leurs missions afin de remettre un rapport au Ministre. Cela va déboucher sur une redéfinition du périmètre des actions des CCI qui sera mise en œuvre notamment à travers la Convention d'Objectifs et de Moyens signée avec l'État.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que c'est la raison pour laquelle la présentation du plan de route a été décalée, plan de route sur lequel un certain nombre d'élus avaient travaillé au bureau et en commissions. Il a été jugé plus opportun de remettre en place le budget qui va bien et d'attendre le résultat de ces missions de façon à ne pas aller dans des directions qui ne seraient pas les bonnes.

Point d'information sur le dossier de l'autoroute A45

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que les premières discussions autour de ce projet ont débuté en 1993. Depuis, il y a eu une déclaration d'utilité publique en 2008, tous les échanges liés à la procédure de consultation ont été réalisés, deux Présidents de la République, Nicolas SARKOZY et François HOLLANDE, sont venus informer les élus stéphanois que l'autoroute A45 se ferait. Un concessionnaire a été nommé et un accord a été signé puis le Conseil d'État a donné un avis favorable sur la forme pour l'A45.

Sur ce dossier qui a commencé il y a une vingtaine d'années, il ne reste plus qu'une petite chose : la signature de la Ministre. Mais ce dossier est actuellement en stand-by, le gouvernement a mis en place les Assises de la mobilité. Le directeur général de la CCI Métropolitaine s'est rendu à Paris mais les sujets autour des Assises de la mobilité n'ont rien à voir avec l'A45.

Xavier PELLETIER acquiesce, les Assises de la mobilité, ce sont de grandes réflexions qui essaient de construire la mobilité du 21^{ème} siècle, mobilité durable et connectée. Ces thématiques ont pour ambition de nourrir la future loi de programmation non pas de manière très concrète, mais plus sur des grandes ambitions.

Six groupes seront pilotés par des présidents, mais ce qui compte vraiment dans cet exercice, c'est le comité d'orientation présidé par Philippe DURON, député du Calvados. Il y aura là un exercice plus concret qui consistera à casser les grands projets d'infrastructures par ordre prioritaire.

Le Président Emmanuel IMBERTON informe, les opposants étant très actifs, qu'il a été décidé de s'organiser pendant l'été en créant le Collectif A45 représentant l'ensemble du monde économique. Le porte-parole de ce collectif sera le président du MEDEF de la Loire. L'objectif est d'organiser un lobbying important et ce collectif a déjà adressé une lettre ouverte au Président de la République durant l'été et une conférence de presse réunissant l'ensemble des branches professionnelles, des syndicats professionnels et du monde consulaire artisans et commerçants sera donnée le lundi 2 octobre. Le Président Emmanuel IMBERTON demande aux élus de se mobiliser lors des actions prévues.

Après, on peut discuter de problèmes d'écologie, d'un certain nombre d'éléments, mais la parole de l'État renouvelée deux fois doit être impérativement tenue. Cette autoroute est

une nécessité absolue pour Saint-Étienne. La CCI, étant à cheval sur les deux métropoles, doit veiller à l'unité du territoire. La pire erreur serait de considérer que l'autoroute A45 est une question uniquement stéphanoise. L'ouest Lyonnais en termes d'infrastructures est un non-sens, quand vous regardez les grandes métropoles du monde, elles ont toutes autour d'elles des infrastructures qui font la totalité du cadran, ce que Lyon n'a pas. Cette autoroute A45 est une nécessité absolue pour les métropoles et non pas uniquement pour la métropole de Saint-Étienne.

Il s'agit d'être innovants sur ce sujet, montrant à l'État que les membres du collectif et de la CCI sont des entrepreneurs et en fonction des raisons invoquées, on peut peut-être imaginer des scénarios qui permettraient de prendre au pied de la lettre l'État notamment sur le financement, les financements locaux non-négligeables étant déjà acquis.

Ce dossier est difficile et très compliqué, mais les entrepreneurs vont se battre. Des rendez-vous sont prévus avec le Préfet, les Ministres et l'ensemble du monde économique uni.

Claude RISSAC a entendu deux choses dans le discours du nouveau Président de la Métropole de Lyon. Tout d'abord, que l'ancien président de la métropole de Lyon étant proche du pouvoir, qu'on pouvait faire passer des messages concernant l'A45, qu'il fallait prévoir l'arrivée sur Lyon et que tout cela était corrélé au contournement de Lyon. De ces deux idées, que faut-il retenir : on va pousser pour que le Ministre signe maintenant et, bien sûr il faudra étudier l'arrivée sur Lyon, mais on a un peu de temps pour le faire" ou la deuxième partie de l'intervention de David KIMLEFLED est-elle un préalable à la signature.

L'appui du Président de la Métropole et le point de vue de l'ancien président de la métropole ont quand même du poids dans ce dossier. Claude RISSAC aimerait quelques explications et il félicite la CCI et son président pour toute l'action menée depuis cet été.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que les différents membres ont eu un échange au sein de ce collectif sur la position à prendre. Il semble important d'avoir une position commune sur ce genre de dossier.

Il y avait deux thèses :

- essayer d'influencer le cours du projet en écoutant davantage le maire de Lyon précisant qu'il faut s'occuper de l'arrivée à Brignais ;

- prendre une position différente : faisons l'A45 et après on verra l'arrivée sur Lyon.

Mais à bien y réfléchir, les membres du collectif se sont aperçus que le Ministre de l'Intérieur, lui-même, raisonnait d'une façon différente. Un exemple le montre très bien, le déclassement de l'A6-A7, en revanche les solutions qui viendront répondre à ce déclassement ne sont pas connues. Le collectif s'est mis d'accord pour prendre la même position, à savoir "faisons l'A45 et nous verrons après l'arrivée sur Brignais" ce qui signifie que compte tenu de la durée de validité de la DUP qui est de 12 ans (normalement elle est de 10 ans - celle-ci est de 12 ans parce qu'elle a été prise par un décret en Conseil d'État, elle court donc jusqu'en 2021), c'est trop court pour imaginer une autre solution ce qui annonce la fin de l'A45 et qu'il faudra repartir à zéro alors que ce dossier a déjà 25 ans...

Les entreprises lyonnaises ne doivent pas considérer que le problème est uniquement Stéphanois. La pire erreur serait de considérer que ce n'est pas le problème des Lyonnais. Si certains souhaitent s'engager sur ce combat, qu'ils se fassent connaître auprès de François MEON qui pilotera ce projet.

François MEON précise que le Président Emmanuel IMBERTON a très bien résumé la situation. Il revient sur le fait qu'il n'y a pas beaucoup de soutiens lyonnais, or c'est important. Cette liaison est très importante ; depuis la création de CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, les élus de la délégation de Saint-Étienne se rendent régulièrement sur Lyon, et l'accès et le retour en sont difficiles. À Saint-Étienne, les membres de la délégation se sont dotés d'une cellule de lobbying avec les syndicats professionnels, CPME et MEDEF, pour les aider à agir à Paris. Cette autoroute est vraiment nécessaire et il faut les aider.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que majoritairement les députés En Marche semblent favorables à cette autoroute, sauf le député dont l'autoroute va traverser son territoire. Là, l'intérêt particulier l'emporte toujours sur l'intérêt général.

Les membres de la délégation de Saint-Etienne et du collectif vont rencontrer les députés En Marche de la Loire lundi 2 octobre, députés qui, dans leur grande majorité, y sont favorables ; le maire de la Métropole de Saint-Étienne mène également le combat. Quoi qu'il en soit, les choses ne sont pas acquises, il va falloir se battre.

Guy LEVI indique que pour le moment aucun retard n'est pris. Avant le démarrage des travaux, un certain nombre d'observations au plan environnemental sont nécessaires. Elles doivent durer un an parce qu'il faut prendre l'ensemble des saisons. Ces études ont

démarré en octobre 2016, elles sont financées par l'État tant qu'il n'y a pas de concessionnaire affecté, et jusqu'à la fin de l'année on est toujours dans les temps.

Par rapport à l'entrée sur Lyon, des études sont conduites de façon à voir de quelle manière on peut relier l'autoroute A45 à l'A7 voire à l'A47 pour diffuser les flux à l'arrivée sur Lyon.

Christophe CROZIER demande où en est le dossier du contournement ouest. Avec le déclassement de l'A6-A7, il souligne que cela devient l'enfer d'entrer sur l'agglomération.

Le Président Emmanuel IMBERTON répond que ce dossier est pour le moment stoppé. Il rappelle que la liaison-Lyon Turin va se faire, le Président MACRON ayant dit qu'il était trop tard pour reculer et si l'A45 est faite, la logique serait de faire le contournement ouest. Mais pour lui, ce sujet est abandonné.

Dans la métropole lyonnaise qui a beaucoup d'atouts, il y a deux points faibles : l'aéroport, mais c'est en train de revenir à la normale. En effet, l'aéroport connaît de très belles années de croissance à +10 %, avec sans doute bientôt l'arrivée d'une ligne sur Pékin. L'autre point faible, ce sont les infrastructures. Il faut que les élus de la commission de la CCI LYON METROPOLE, soient imaginatifs et poussent un certain nombre de ces sujets notamment auprès de la Présidence de la Métropole. En effet, la situation se dégrade tant à l'ouest, au sud qu'à l'est. C'est un problème pour l'ensemble de la Métropole qui doit être prioritaire car les délais de réalisation sont très longs.

Guy DELORME veut parler de la perception que l'on peut avoir quand on habite à l'extérieur de la périphérie lyonnaise. On a amélioré d'une façon conséquente les voies d'accès sur Lyon, mais rien n'est fait dans la périphérie. Lors de la commission aménagement du territoire, les élus ont eu l'occasion de recevoir le SYTRAL qui s'occupe des transports en commun de l'agglomération lyonnaise et ont constaté que ses préoccupations principales portaient sur tout ce qui peut être fait pour les habitants et leur confort. Mais il ne faut pas oublier qu'au niveau économique, la Métropole de Lyon vit aussi, au niveau de son commerce et la tendance est de créer des zones commerciales en dehors des grandes métropoles. Pourtant le centre de Lyon a des commerces spécifiques et très intéressants notamment sa gastronomie et son tourisme.

Point sur les relations entre les EPCI et la CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne

Nicolas MILLET fait un rappel sur le contexte législatif qui a évolué, notamment sur les EPCI qui ont une compétence plus forte. Le Conseil Régional a souhaité contractualiser avec les 160 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Ces contrats ont un volet économique et l'un des objectifs est de se positionner comme un appui à ce volet économique de ces contrats territoriaux qui couvrent une population de 20 000 habitants.

Il y a deux manières de contractualiser, soit en termes de prestations et soumis à TVA, comme ce que la CCI a fait avec le CHU de Saint-Étienne dans une étude d'impact sur l'activité, soit sous forme de convention, hors TVA, un accord-cadre permet de s'engager sur un certain nombre d'actions.

La CCI Métropolitaine a un certain nombre d'offres originales sur les pépinières, les clubs d'entreprises, le commercial, le marketing, la visio-commerce, le pack Aide à l'implantation, éléments qui ne sont pas suivis dans le secteur privé. La CCI a un partenariat avec l'association des communautés de communes de France, ainsi que l'association des maires de France, ayant déjà réalisé un premier cycle de formation pour l'association des maires dans le Rhône et en préparant un sur la Loire.

La CCI a le souci de travailler avec les autres consulaires dans cette réponse à l'accompagnement des projets des EPCI.

Pour l'instant le budget est relativement modeste, avec un chiffre d'affaires d'un peu moins de 100 000 €, l'objectif étant de le doubler dans l'année qui vient notamment avec les trois grandes agglomérations.

Aujourd'hui, la relation est directe entre la Région et les EPCI des trois métropoles et il s'agit de savoir quel positionnement la CCI peut avoir dans ce cadre. La volonté est d'être prestataire dans cet accompagnement d'un certain nombre de projets à caractère économique qui sont développés par les EPCI et dans un certain nombre de cas, avec certaines communes de 10 à 15 000 habitants notamment en périphérie des grandes villes.

Pierre PREUILH poursuit en indiquant que la CCI a une offre discriminante sur quatre grands groupes d'intervention à l'attention des EPCI :

- entrepreneuriat et proximité notamment à partir des agences ;
- développement du commerce. C'est typiquement dans l'ADN de la CCI qui est quasiment seule à travailler sur le sujet ;
- développement territorial ;
- développement durable.

Dans ses relations avec les grands comptes, les grandes collectivités, on va retrouver déclinés ces quatre grands thèmes dont l'entrepreneuriat de proximité essentiellement à travers l'accompagnement pépinière et l'incubation que la CCI encadre pour les porteurs de projet. L'accompagnement des entreprises tel que Novacité et Pépites, le développement à l'international, le marketing territorial avec des filières citytech, des entreprises du patrimoine vivant, le commerce sont autant de sujets couverts par une contractualisation avec notamment à Saint-Étienne un travail pour essayer de reproduire la gouvernance commerciale qui est faite à Lyon Métropole. Mais il y a aussi le sujet de l'accompagnement sur la commande publique/privée avec en particulier ce que la CCI fait aujourd'hui autour de Lyon Pacte PME et la plate-forme collaborative CCI business.

Il faut ajouter aux partenariats, en dehors de ceux qui sont déjà établis au niveau national avec l'ADCF, celui de l'Union des Groupements d'Achats Publics qui inspire des conventions, des travaux qu'on peut entreprendre avec les EPCI. Les objectifs de ces partenariats sont essentiellement de sensibiliser et accompagner les élus dans l'action économique parce qu'il y a un travail de formation à faire. La CCI y contribue à travers les AMF, mais il s'agit aussi de pouvoir développer un réflexe CCI chez eux, leur montrer que la CCI est un partenaire à leur côté et, indirectement, de développer l'accès aux TPE-PME à ces marchés publics.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur la phrase "développer un réflexe CCI auprès des collectivités en positionnant son savoir-faire et ses expertises", en langage de chef d'entreprise, c'est faire du chiffre d'affaires avec ces EPCI. Elles sont devenues orphelines de leur département qui avaient avant la compétence économique, qui s'en occupaient et elles se cherchent aujourd'hui dans l'environnement de la compétence et du savoir-faire. Il y aura bien sûr la future Agence régionale qui interviendra sur l'ensemble de ce territoire et l'idée à travers les documents qui sont présentés est que la CCI, qui a un

savoir-faire très spécifique particulier que n'ont pas les entreprises du privé, accompagne ces EPCI dans leur développement économique. L'idée est d'essayer de doubler le chiffre d'affaires de 100 000 € en trois ans et de faire en sorte de devenir, sur un certain nombre de sujets incontournables, le savoir-faire, la CCI pouvant être d'une grande utilité pour les communautés de communes notamment.

Pierre PREUILH rappelle quels sont les grands comptes : Saint-Étienne métropole, Roanne agglomération et Lyon métropole. Avec Saint-Étienne, la CCI est sur le point de signer une convention-cadre, mais elle se décline déjà en convention très opérationnelle notamment sur le suivi des pépins en pépinière sur la métropole stéphanoise et travaille également sur une convention au niveau de l'écologie industrielle et territoriale.

Avec Roanne Agglomération, la CCI est en attente de signature. La convention-cadre va permettre d'agir dans les domaines évoqués à l'instant.

Et avec Lyon Métropole, la convention-cadre va être signée, mais cela se décline de manière opérationnelle depuis des années sur des programmes Novacité, Pépites, Lyon Eco-Energie, le volet commerce. Il a été évoqué plut tôt l'enquête sur la consommation des ménages qui est financée par la Métropole Lyonnaise sur un tour de table plus complexe qui ne se résume pas simplement à une relation CCI/Métropole, mais qui trouve un financement important.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que c'est la première fois que la CCI va signer une convention globale avec Saint-Étienne Métropole, c'est donc un gros sujet d'avancement. Cela permettra d'avoir un cadre identique à Lyon pour ses discussions et ses projets avec la Métropole de Saint-Étienne dont le président est très demandeur d'un rapprochement avec la CCI. C'est l'une des synergies mise en place par la CCI Métropolitaine qui a déjà une expérience de ce type de convention qui sera dupliquée à Saint Etienne.

Pierre PREUILH ajoute que la CCI a également des conventions avec des communautés de communes et des communes et qu'il y a d'autres EPCI aux objets plus singuliers comme le SMAGGA, contrat de rivière du Garon, et sur lequel un travail est fait par la CCI sur le risque inondation.

Nicolas MILLET présente quelques exemples d'accompagnement avec tout d'abord la communauté de communes de l'Est Lyonnais. La situation est la suivante : la communauté de communes risque de se faire *satelliser* par les effets métropolitains, elle a le grand

équipement aéroport et a besoin d'avoir une stratégie pas uniquement sur de la logistique. Ils ont souhaité avoir un accompagnement sur la diversification de leur positionnement et sur une action de valorisation du territoire. La CCI les accompagne et va signer un avenant à cette convention, avec un certain nombre de résultats probants.

Pierre PREUILH présente à son tour l'exemple de la communauté de communes de la Vallée du Garon, territoire économiquement très actif. Historiquement, la CCI avait l'animation de la pépinière, mais les choses ont évolué. À présent, elle travaille toujours sur les questions d'implantation de nouvelles entreprises ou d'émergence de nouveaux projets sur le territoire qu'elle adosse essentiellement à la programmation pour les élus de proximité dans les agences de réunions d'information pour entreprendre, de matinales entreprises, de CCI business meeting qui ont pour objectif de faire vivre ce territoire à partir de la pépinière.

Il y a également un accompagnement sur la commune de Fontaines-sur-Saône avec une intervention dédiée au commerce. L'accompagnement proposé est l'analyse détaillée de l'appareil commercial, le positionnement commercial de la ville par rapport aux autres pôles commerciaux environnant, l'analyse des comportements d'achat des ménages issue de l'enquête Ménages et la préconisation d'actions détaillées afin de renforcer l'attractivité et la dynamique commerciale de la commune.

Nicolas MILLET évoque l'exemple de Saint-Étienne Métropole avec une démarche innovante en ce qui concerne l'écologie industrielle et territoriale dans le cadre d'un label national que Saint-Étienne Métropole a eu sur les territoires à énergie positive. Il s'agit de faire une analyse des flux entrants et sortants entre les entreprises, de créer des synergies de matières premières, énergie, ressources sur le territoire de la ZAIN par la recherche de mutualisation et de complémentarités entre entreprises.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que c'est un axe stratégique, cela permet d'être au plus près du terrain dans des métiers que la CCI maîtrise, en étant le partenaire des collectivités territoriales de base.

Adhésion de la CCI au pôle de compétitivité NUCLEAR VALLEY

Xavier PELLETIER informe que dans le cadre du rapprochement et du travail mené avec la CCI de Saône et Loire, celle-ci étant à l'origine de la création du pôle nucléaire

Bourgogne, CCI Métropolitaine est invitée à entrer dans le pôle Nuclear Valley. C'est le PNB qui s'ouvre à la vallée du Rhône et Nuclear Valley ouvre dans quelques semaines un bureau à Lyon.

La CCI Métropolitaine intègre le Nuclear Valley afin de l'accompagner dans le pilotage des projets. Notamment, une convention d'affaires en novembre prochain permettra à la CCI de rapprocher les entreprises qui travaillent dans le cluster Race donc pour le nucléaire. Le bureau a entériné deux administrateurs dont le Président de la délégation de Lyon, Philippe VALENTIN, et le Directeur général, Xavier PELLETIER.

Suppression de postes pour l'ex-ESC de Saint-Étienne - VOTE

Nicolas BONNET rappelle que lors de son assemblée générale de janvier 2014, la CCI de Saint-Étienne avait décidé de fermer son école de commerce et en même temps d'aller sur un partenariat avec l'EM Lyon qui a abouti à l'ouverture d'un Campus EM Lyon à Saint-Étienne.

Cette suppression de l'école de commerce de Saint-Étienne était motivée par trois éléments majeurs : la réforme du cursus LMD, Licence Master Doctorat, la montée en puissance de la concurrence européenne et la perte par l'ESC de Saint-Étienne du grade Master qui a fait fondre de façon très forte ses effectifs. Lors de cette assemblée générale du 23 janvier 2014, un premier plan de suppression de 20 postes a été voté, puis un deuxième plan voté lors d'une assemblée générale de la CCI de Saint-Étienne en septembre 2014.

Au total, 50 postes ont été supprimés.

Dans le cadre de ces suppressions de postes, deux collaboratrices ont fait un recours devant le tribunal administratif de Lyon qui, dans une décision du 24 mai 2017, a annulé ces deux suppressions de postes. Le tribunal administratif a demandé qu'elles soient réintégrées juridiquement, mais pas physiquement, elles ne sont donc pas revenues. La réintégration juridique permet de recalculer leur carrière au sens notamment Sécurité Sociale et retraite.

Aujourd'hui, il faut considérer que ces suppressions de postes n'ont jamais eu lieu, l'assemblée générale doit prendre une décision.

Le contexte budgétaire se dégrade, la tendance est plutôt à la réduction de la masse salariale. Par ailleurs, les postes de ces deux dames qui étaient enseignantes chercheurs docteurs n'existent plus et la CCI n'a pas dans ses effectifs de postes d'enseignants-chercheurs docteurs à leur proposer. C'est pour ces raisons qu'il est proposé à l'Assemblée Générale de supprimer ces deux postes, sachant que dans le cadre du processus, après la décision de l'Assemblée Générale, il reviendra à l'Assemblée Générale de la CCI de région de prendre cette décision et de donner mandat au Président Philippe GUERAND d'entreprendre le processus de licenciement.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Cession du terrain « cité Nouvelle » à Andrézieux-Bouthéon - VOTE

Nicolas BONNET informe que la CCI de Saint-Étienne avait signé en 1966 un bail emphytéotique avec l'office HLM Cité Nouvelle - membre du groupe Action logement - d'une durée de 65 ans. La Cité Nouvelle a fait construire deux bâtiments de quatre logements avec quatre garages. La durée résiduelle du bail est de 14 ans.

La problématique, c'est que ces deux bâtiments nécessitent de la part de Cité Nouvelle d'importants travaux de rénovation notamment énergétiques, ce sont en effet des *passoires* thermiques, mais le coût d'investissement pour Cité Nouvelle ne correspondrait pas en termes de durée d'amortissement à la durée restant à courir du bail emphytéotique de 14 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de ce bail emphytéotique, il est prévu que le jour où ce bail arrive à échéance il reviendra à la CCI de racheter les bâtiments. Il s'avère qu'aujourd'hui, c'est comme s'il revenait à la CCI de déboursier 350 000€ pour racheter ces bâtiments de logements sociaux. Or, ce n'est pas la fonction de la CCI que de gérer des bâtiments de logements sociaux. C'est la raison pour laquelle la CCI est entrée en discussion avec Cité Nouvelle qui propose de racheter les terrains sur lesquels elle a édifié ces bâtiments pour un montant de 8,26 €/m², sachant que deux parcelles seraient détachées pour être

vendues à la société Thomas qui elle-même a acheté deux terrains qui jouxtent à la CCI de Saint-Étienne et qui permettent d'avoir un alignement des propriétés.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'accord d'établissement du Banc National d'Épreuve - VOTE

Nicolas BONNET souligne que le Banc National d'Épreuve a la particularité de relever du régime du droit privé, ses collaborateurs relèvent donc du Code du Travail et dans ce cadre, d'un accord d'établissement signé en 2013.

Dans ce cadre, des réunions ont lieu tous les mois avec les délégués du personnel et il s'est avéré utile de faire évoluer l'accord d'établissement sur deux points :

- prime de production : Les collaborateurs touchent une prime de production mensuelle, prime qui est doublée pour ceux qui font des tirs pyrotechniques, et qui est indexée sur le chiffre d'affaires. Or, la prime fluctue et varie de 60 à 180 € par mois. Pour lisser la prime, il est proposé de reprendre la valeur moyenne de la prime sur les trois dernières années, soit 140 €, et de verser une prime d'un montant fixe.
- le régime de prise des jours sur le compte épargne-temps nécessitait un écrit auprès du Président de la CCI Lyon Métropole par lettre recommandée trois mois avant sur une prise de deux mois. À présent, les collaborateurs feront leur demande directement auprès du Directeur du BNE avec possibilité de prendre sur un minimum de 15 jours.

Ces modifications nécessitent l'accord de l'assemblée générale.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Projet d'évolution et de mise à jour du règlement intérieur - VOTE

Nicolas BONNET rappelle que le règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole a été mis en place lors de sa création. C'est un document interne destiné à régir le fonctionnement et l'organisation des organes politiques de la CCI Lyon Métropole, il décrit l'ensemble des procédures applicables, dans le cadre du respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour être adopté ou révisé, un règlement intérieur doit être validé en assemblée générale, transmis au Préfet de région qui a deux mois pour l'homologuer et publié pour qu'il soit opposable vis-à-vis des tiers.

Le règlement intérieur date de janvier 2016, néanmoins de par l'évolution assez importante de la législation et de la jurisprudence, il nécessite d'être remis à jour.

Nicolas BONNET présente les principales modifications, hors les modifications de pure forme.

Dans le préambule, il est précisé de façon plus concrète les missions de la CCI. Il est précisé que la CCI a une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services [...] en remplissant des missions de service public et d'intérêt général.

Le chapitre 1 traite de la composition de la Chambre et des conditions d'exercice des mandats et il est rappelé clairement que le principe de gratuité des mandats s'applique également dans les instances extérieures dans lesquelles les élus sont appelés à siéger. Si des élus sont amenés à percevoir des jetons de présence, ils doivent être reversés au profit de la CCI.

Il est également précisé, à l'image des dispositions prévues par le code électoral, qu'il existe une période de six mois avant l'échéance des élections consulaires au cours de laquelle il est demandé aux élus sortants de s'abstenir de communiquer sur leurs réalisations, sous peine d'annulation de leur élection.

Par ailleurs, les membres associés sont convoqués aux assemblées générales où ils ont voix consultative et les conseillers techniques peuvent être remplacés en cours de mandat en cas de départ ou de démission.

Concernant les mandats, ils sont exercés dans l'intérêt de la CCI que les élus représentent.

Précision importante concernant les avis rendu par la CCI, un arrêt de jurisprudence prévoit qu'ils relèvent de la compétence de la seule assemblée générale, compétence qui ne peut pas être déléguée au Président.

À ce titre, le Président Emmanuel IMBERTON informe les élus qu'à présent ils seront amenés au cours des assemblées générales à donner un certain nombre d'avis. Mais ils pourront prendre l'exemple de la CCIR qui les regroupe, ayant demandé auparavant aux élus de les avoir attentivement examinés. Ces avis peuvent porter sur des sujets de grande importance comme sur des sujets mineurs.

Nicolas BONNET poursuit et indique que le Préfet ou son représentant a accès à toutes les séances de l'assemblée générale et est convoqué. L'assemblée générale conserve le pouvoir d'évoquer tout sujet. Il y a par ailleurs une nouveauté issue de la réforme de décembre 2016 : en plus du Président et du Préfet, un tiers des membres en exercice de l'Assemblée peuvent convoquer une assemblée générale et il est introduit la possibilité de tenir une réunion d'assemblée générale à distance en téléconférence ou en visioconférence, comme pour le bureau et les commissions réglementées, comme c'est déjà le cas pour les commissions d'études.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Informations des Présidents de Délégation

Délégation de Roanne

Guy DELORME informe que la convention de Roanne avec Roanne Agglomération est à la signature et précise que les élus rencontrent les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) pour signer ensemble des conventions.

Les élus font valoir par là leur véritable savoir-faire, leur expertise et créent des liens avec les politiques, ce qui leur donnera un poids lorsqu'il s'agira de discuter avec la Région pour son agence de développement économique.

Délégation de Saint-Étienne

François MEON souhaite, en dehors de l'A45 dont il a largement été question tout à l'heure, aborder deux points :

- Aéroport de Saint-Étienne :

Le 12 septembre dernier, les élus de la Délégation ont eu un séminaire avec le cabinet Abington. C'est un spécialiste des problématiques aéroportuaires. Une première réunion a été organisée pour trouver une nouvelle stratégie et un mode de gestion adapté à cet aéroport. L'objectif étant bien sûr d'en assurer la pérennité dans son environnement et dans le respect des réglementations.

La prochaine rencontre aura lieu début novembre avec le résultat de ce séminaire et la synthèse.

- L'Usine du futur :

Le 6 septembre dernier, François MEON a réuni à la délégation les représentants de l'UIMM de la Loire, l'École des mines, l'ENISE, SETIM et la CCI pour réfléchir sur le thème de l'usine du futur. Cette rencontre avait comme objectif d'accompagner les PME dans leur développement et les aider à réaliser leur transition et transformation numérique.

De cette rencontre est née l'envie de travailler ensemble et d'organiser un événement bi-annuel autour de la thématique de la manufacture du futur. Cet événement pourra avoir lieu en alternance avec la biennale du Design dès 2018 et permettre une présence lors du salon Convergence industrie qui est organisé une année sur deux à Lyon et Paris.

Informations générales

Le Président Emmanuel IMBERTON évoque l'avancement du dossier des Musées qui est dans la dernière ligne droite. La profession, la Région, le cabinet In Extenso, la CCI et l'État sont d'accord sur le fait que parmi les deux solutions présentées, celle qui permet au Musée de rester dans ses bâtiments actuels est probablement la meilleure. Cette solution est rendue possible par un investissement très fort et très lourd du Président de la Région, qui, chaque fois que le Président IMBERTON le contacte, s'engage dans la journée

même. Le montage consisterait à ce que la CCI cède pour l'euro symbolique ses hôtels particuliers à la Région qui s'engagerait à les rénover.

L'Etat serait également partie prenante et la profession du textile viendrait abonder à hauteur de 1 M€. 85 % du chemin est fait, il manque 600 000 € avant l'intervention des partenaires privés qui ne viendront que si l'ensemble des acteurs sont d'accord.

Le magazine Lyon Mag a publié un article sur le budget de la culture à Lyon et le Président Emmanuel IMBERTON a regardé établissement par établissement les millions par la Ville de Lyon aux établissements culturels. Par comparaison ce que la CCI demande à la Métropole et notamment à la Ville est infime par rapport à son budget. Il en déduit que si elle ne s'engage pas, c'est pour d'autres raisons.

Il souhaite faire des actions importantes en termes de communication. Notamment, Bernard PIVOT est venu apporter en tant que Lyonnais sa caution morale et culturelle d'Homme de l'art. Un travail très important a été fait avec Stéphane BERN, lui-même ayant dit qu'il mettrait le pied dans la porte pour que le musée ne ferme pas. Stéphane BERN est maintenant Monsieur Patrimoine du Président MACRON et a expliqué sur Europe 1 que son premier dossier était le Musée des Tissus.

Une réunion est organisée l'après-midi même avec les partenaires de la CCI qui sont d'accord sur le projet et la prochaine réunion aura lieu le 6 octobre. Ce jour-là, il y aura deux options : on signe ou on ne signe pas. Si la CCI ne signe pas, le Président IMBERTON ira voir le représentant de l'État pour lui rendre les clés du musée et il est probable qu'il quitte la table des discussions. En effet, cela dure depuis trois ans où l'on explique que ce n'est pas le moment, qu'il y a l'élection du Président, qu'on change de maire ou que ça se décide à Paris, etc. Le Président IMBERTON souhaite écrire la fin de ce livre et les quelques lignes du dernier chapitre.

En fonction de ce projet, il consultera l'AG qui devra donner son accord et expliquera à Gérard COLLOMB l'investissement des élus de la CCI qui accepteront, s'ils en décident ainsi en AG, de céder pour l'euro symbolique une valeur patrimoniale d'exception, mais à la condition qu'elle serve les destinés du Musée des Tissus et que les engagements pris par la Région notamment sur la rénovation du bâtiment puissent se réaliser.

C'est une sortie par le haut ; à présent, ce n'est plus un problème culturel, mais plus un problème d'ego politique, de positionnement des uns et des autres. Il n'aura échappé à personne que l'un est numéro 2 du gouvernement et que l'autre aspire à être le principal

leader de l'opposition et tout cela pèse un peu sur les discussions. Il s'agit tout de même de trouver une solution.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie l'Assemblée.

Dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, le Président Emmanuel IMBERTON clôt la séance à 12 heures 50.

**LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU LUNDI 18 DECEMBRE 2017 à 9 H30**